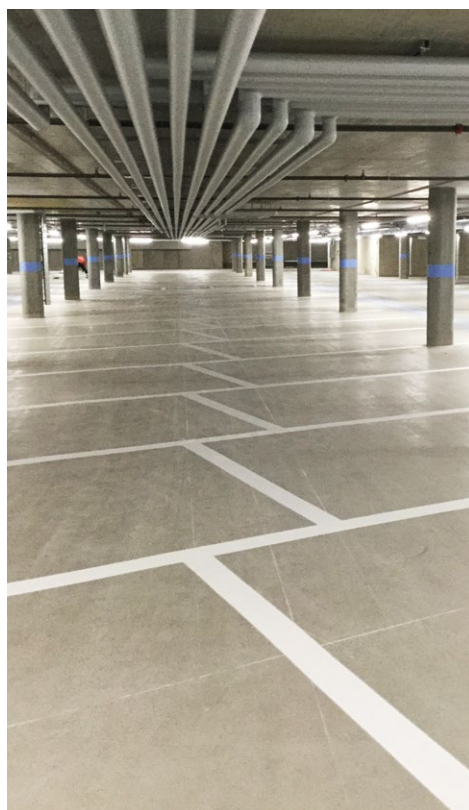


Nestlé a investi 60 millions de francs dans la construction de deux bâtiments administratifs à la Tour-de-Peilz. Ils pourront accueillir 700 places de travail, avec seulement 320 places de parking. Pour résoudre ce différentiel, la majorité des places de parc ont été tirées au sort.

Pour répondre aux différentes sollicitations de sécurité, soit pour la marche ou pour la visibilité, le MO a opté pour un revêtement avec différentes couleurs tant pour les places de parc, les bandes de circulation que pour les zone piétons.



Parking Nestlé Suisse - E2V
La Tour-de-Peilz 2015



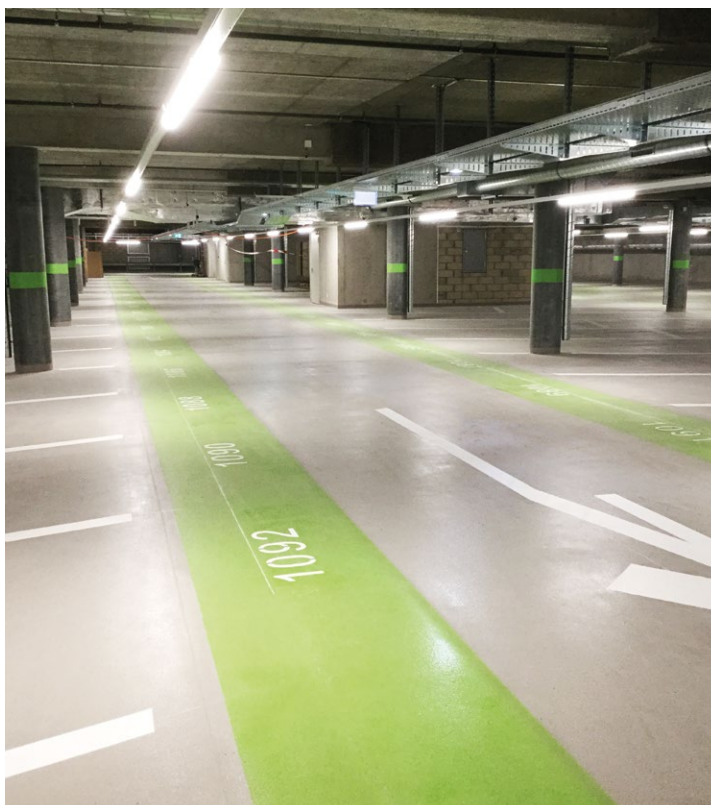
Parking à 2 niveaux

Le revêtement appliqué sur l'ensemble des deux niveaux de parking est un **Brihopox 2303**.

Ce revêtement, rugueux et brillant, répond aux sollicitations faibles à moyennes (selon la Norme SIA 252); il a une épaisseur moyenne d'environ 3 mm, il est saupoudré sable de quartz scellé à la résine époxy. Les remontées en forme de plinthe, d'une hauteur de 10 cm, sont également en époxy lisse.

Le fond a préalablement été préparé par une opération de grenailage, exécuté par l'entreprise Grenatech.

Le revêtement appliqué sur la rampe d'accès est un **Brihothan 5320**, avec saupoudrage de Lonsicar.





Surfaces dédiées aux piétons

La particularité de cette ouvrage a été de faire dans la masse les zones réservées aux piétons. Ainsi tous les passages piétons ont été réalisés en résine époxy teintée dans la masse.

Méthode

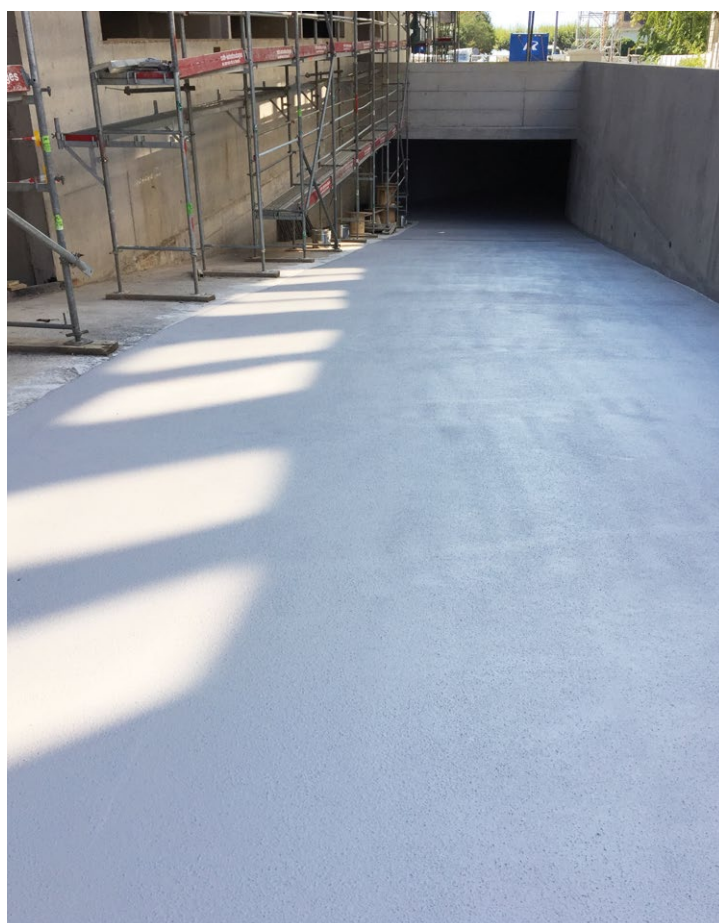
Les revêtements sont appliqués à la main, à la taloche plate, en trois couches successives. Les deux premières sont sablées à refus, la dernière est un scellement de surface dans la teinte choisie. Pour augmenter la rugosité, la surface est séchée au rouleau.

Rugosité de surface et glissance

La rugosité de surface demandée et réalisée est GS3 selon les recommandations du BPA. L'état de surface est identique pour toutes les surfaces du parking, tant pour les zones piétons que celles réservées au parage des véhicule qu'à la circulation. Ainsi, on assure une même rugosité, afin de permettre aux piétons d'avoir le même sentiment de résistance au glissement. La rugosité de la rampe d'accès extérieure au parking varie entre GS3 et GS4, dû à l'adjonction de carbure de silicium dans le sablage final.

Travaux

L'ensemble des travaux, qui ont représentés plus de 10'000 m² ont été réalisés en 6 mois à l'entière satisfaction du Maître d'Ouvrage.



Retrouvez-nous sur

 **architectes.ch**

et découvrez les chantiers emblématiques auxquels nous avons participé.



Brihosol SA

Pra de Plan 31
1618 Châtel-St-Denis

+41 (0)21 948 75 10
info@brihosol.ch

www.brihosol.ch

brihothan parking 5320

Caractéristiques du revêtement

Description

- Le système Brihothan parking 5320 est un revêtement synthétique à base de résine polyuréthane solvantée. Il peut être appliqué sur un fond humide, mais pas jeune.
- La surface est rugueuse, brillante et imperméable. Elle est facile d'entretien.
- Une couche d'étanchéité est incluse dans le système.
- La couleur est dépendante du choix des poudres de pigment, celles-ci étant limitées.
- Brihothan parking 5320 est un système multicouche, dont l'épaisseur est d'environ 3-4 mm. Il permet de corriger de légers défauts d'irrégularité du fond.
- Le revêtement Brihothan parking 5320 est prévu pour des sollicitations faibles (Gr III) à moyennes (Gr II) comme définies par la norme SIA 252.

Propriétés

- Excellente résistance chimique aux acides et bases (une liste des résistances chimiques est disponible sur demande).
- Excellente tenue à l'eau, facilement nettoyable
- Très bonne résistance mécanique
- Revêtement ne produisant pas de poussière
- Bonne tenue aux UV.

Domaine d'utilisation

Idéal pour les surfaces dont le revêtement doit être facilement nettoyable, mais faiblement sollicité :

- Parking enterré, rampe d'accès parking;
- Surfaces en extérieur, terrasse.

Mise en application

Le revêtement Brihothan parking 5320 est appliqué à la taloche et scellé à la gomme, de façon manuelle en 4 couches.

État du fond

- Le fond doit être propre, exempt de laitance de ciment et doit avoir une humidité relative inférieure à 6 %.
- La résistance à l'arrachement doit être $> 1,5 \text{ N/mm}^2$ et la résistance à compression doit être $> 25 \text{ N/mm}^2$

Procédé d'application

- Le fond est préparé par grenailage ou par ponçage; puis, la surface est nettoyée à l'aide d'un aspirateur industriel.
- Les composants synthétiques, résine et durcisseur, sont pesés dans les proportions déterminées, puis mélangés dans un bidon avec un malaxeur; si nécessaire, des charges, à base de sable de quartz, sont incorporées et le tout est à nouveau mélangé.
- Un enduit à base époxy est appliqué en couche d'accrochage.
- Pour la deuxième couche, on applique une membrane liquide à base de polybutadiène.
- Pour la troisième couche, on applique un coulis à base de résine polyuréthane, qui est sablée à refus.
- En finition, on procède à la pose du scellement à base de résine polyuréthane. Cette couche est teintée dans la masse.

Consommation de matière

- Selon l'épaisseur du revêtement, la consommation varie entre 6,0 à 7,2 kg/m².

Praticabilité (à 20°C)

- Hors poussière : 8 h
- Trafic piéton : 24 h
- Pleine charge : 5 à 7 jours

Note: pour une utilisation après 24 h seulement, il est recommandé de protéger les surfaces.

Entretien

- Pour garder son aspect d'origine, le revêtement Brihothan parking 5320 doit être entretenu de manière soignée. L'entretien périodique est simple, mais doit être effectué de façon appropriée et par du personnel compétent.

Notice d'entretien disponible sur demande.

Écologie et environnement

- À l'état liquide, les composants du système Brihothan parking 5320 peuvent présenter un risque de pollution des eaux. L'entreprise Brihosol met tout en œuvre pour qu'ils ne pénètrent pas dans les canalisations ou dans le sol.
- À l'état solide, les composants du système Brihothan parking 5320 ne présentent aucun danger pour l'eau ou l'environnement.
- En cas d'assainissement du fond, le revêtement Brihothan parking 5320 ne doit pas être brûlé, mais démonté mécaniquement et traité comme déchet inerte.

Remarque : Les informations, données ci-dessus en toute bonne foi, sont basées sur l'expérience acquise par Brihosol en situations normales, en date du chantier. Nos conditions générales et d'applications sont applicables.

COMMENTAIRES

Introduction

1. Pour les revêtements appliqués par l'entreprise Brihosol, nous n'utiliserons que les prescriptions du Règlement R 9729. Cette méthode offre la possibilité de pouvoir apprécier, in situ, l'antidérapance des revêtements de sols coulés sans joints et couvre mieux l'ensemble des activités professionnelles et non professionnelles.

Normes DIN et Règlement R 9729

2. Les deux dispositions pour évaluer les propriétés antidérapantes des sols sont applicables pour un trafic piéton. Toutefois, on peut étendre ces dispositions aux surfaces circulables et de stationnement des parkings.
3. Le document du BPA/SUVA/EMPA donne une liste de différents lieux ou activités humaines et précise, au Tableau 10: habitat, une classe antidérapante GS 2 pour les garages souterrains et autres garages.
4. Le commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail donne une liste exhaustive des zones de travail; le tableau 314-5f, présente un article spécifique aux garage et parkings: N°28. Il préconise des revêtements GS2 pour les parkings couverts ou souterrains et GS3 pour les rampes d'accès aux parkings.
5. Aucune prescription concernant le volume alvéolaire selon DIN 51130 n'est indiquée. Ce qui implique que ces surfaces ne sont pas prévues pour une utilisation permanente avec des substances lubrifiantes.
6. Néanmoins, il peut y avoir des épanchements de substances lubrifiantes. Dans de tel cas, elles doivent être nettoyées rapidement.

Profils des usagers

7. Les énergies qui sont mises en œuvre pour les déplacements d'une personne ou d'un véhicule sont sans commune mesure. De ce fait, en premier doivent être privilégiées les dispositions les plus favorables à réduire les risques de glissade des piétons.
8. Les méthodes pour appréhender les propriétés d'antidérapance sont principalement orientées pour les activités professionnelles; ainsi, le profil des souliers testés ne couvre pas l'ensemble des chaussures existantes sur le marché. De ce fait, une attention particulière devrait être portée aux voies empruntées par les piétons, ceci afin d'assurer un déplacement avec un minimum de risque.

Choix du revêtement de sol coulés sans joint

9. Brihosol préconise un revêtement type GS2, pour les revêtements de sols de parking, tant pour les zones de stationnement que pour les zones de circulation.
10. Toutefois, si des zones réservées exclusivement aux piétons sont clairement définies, il est envisageable d'avoir un revêtement antidérapant plus important, soit GS3.
11. Une pente suffisante doit être respectée pour assurer l'évacuation des eaux de ruissellement des véhicules.

Nettoyage des sols

12. Les revêtements de parkings sont soumis à de fortes sollicitations quant aux salissures, tant de la part des usagés piétons que de l'usage découlant du déplacement des véhicules.
13. Les corps gras résultants de pertes de liquide des véhicules en stationnement ou en mouvement doivent être neutralisés. Les surfaces concernées doivent être signalées et nettoyées rapidement.
14. L'accumulation de saleté, qui résulte du trafic régulier par temps sec, se dépose sur le sol. Les sols peuvent devenir glissant sitôt qu'un film d'eau se dépose sur ces saletés. Il se crée un fluide visqueux rendant le sol glissant, tant pour les piétons que pour les véhicules. Pour minimiser ces risques, un protocole de nettoyage approprié doit être mise en œuvre.
15. L'eau de ruissellement des véhicules et en particulier celle provenant de la fonte de neige ou de résidus de salage routier génère un fluide lubrifiant pouvant provoquer des glissades. Dans la mesure du possible, ces eaux sales doivent être évacuées par les grilles ou caniveaux qui ont été prévus à cet effet. Un nettoyage régulier des sols est fortement recommandé, même si les eaux sont drainées.

Références

- Fiche technique Glissance 462.0010, Brihosol SA
- Brochure éditée par le BPA: Documentation technique 2.032.02 de 2014, donne de plus amples explications et détails sur ces deux méthodes.
- OLT 3-4: Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, article 14, Sols.